

3. les différentes sources et formes de phosphore;
4. la teneur en éléments nutritifs et les réponses biologiques dans les Grands Lacs;
5. les effets nocifs d'un apport excessif de phosphore;
6. l'incidence des changements climatiques sur les apports en éléments nutritifs dans l'eau des Grands Lacs, la formation d'algues et autres nouveaux enjeux liés aux éléments nutritifs;
7. les méthodes de contrôle du phosphore provenant de sources non ponctuelles;
8. l'utilisation d'objectifs et de cibles fondés sur le phosphore réactif soluble (ou phosphore biodisponible) ou l'utilisation de mesures de substitution;
9. l'amélioration des technologies et des pratiques de gestion.

Afin d'optimiser l'efficacité des activités scientifiques mentionnées dans la présente annexe, les Parties :

1. établissent, à l'échelle binationale, des priorités scientifiques à l'égard des éléments nutritifs, puis examinent et revoient régulièrement ces priorités;
2. partagent les données de suivi recueillies à l'échelle binationale, ainsi que les autres renseignements scientifiques relatifs aux éléments nutritifs présents dans l'eau des Grands Lacs.

F. Production de rapports

Les Parties produisent tous les trois ans un rapport sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de la présente annexe dans le cadre du Rapport d'étape des Parties. Ce rapport contient de la documentation sur :

1. les objectifs liés à l'écosystème des lacs et les objectifs relatifs aux substances;
2. la mise en œuvre de stratégies binationales et de plans d'action nationaux;
3. les changements observés relativement aux apports et concentrations de phosphore;